



Commission Départementale « Sport scolaire et handicap »

PILOTAGE	USEP 53
POURQUOI	<p>Pourquoi l'USEP 53 a choisi de créer une commission départementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunir les acteurs concernés par la notion de « Sport et Handicap » - Permettre la prise en compte du ou des handicaps dans la pratique d'une activité physique et sportive adaptée (rencontre USEP). - Définir ensemble le concept d'adaptation - Mutualiser les moyens humains et matériels
POUR QUOI	<p>Les objectifs de la commission : Créer un réseau opérationnel autour de la question du sport et du handicap (organisation de rencontres communes, réflexion, mutualisation, productions)</p> <p>Sa stratégie : Adapter les contenus et les rencontres pour toutes et tous. Démarche inclusive en EPS</p>
QUI	<p>Les partenaires :</p> <p>USEP 53 : Président, délégué, animateur DSDEN : IEN ASH, CPD et CPC EPS (4 personnes) Enseignants : 2 enseignantes Etablissement spécialisé : 1 professeur de sport IME Autre partenaire : 1 animateur CDH et CDSA (50/50)</p>
QUAND	3 à 4 réunions dans l'année
QUOI	<p>Quelles sont vos actions, vos réalisations, documents péda, formation, communication.... ?</p> <p>Les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modules pédagogiques à destination des écoles et des animateurs (TS et HTS) - Rencontres sportives adaptées (ex : Athlétisme) - Module de formation à destination des enseignants ASH, des animateurs, des services civiques...
COMMENT	Reconnaissance institutionnelle : mouvement sportif, direction académique, association de parents gestionnaires d'établissements spécialisés.
FINANCEMENT	<p>Budget : environ 9000€</p> <p>Charges principales : salaires, déplacement, matériel</p> <p>Produits : CNDS, contribution CRUSEP, ressources propres (ex :CPO)</p>